

RECOMMANDATION 29 - Accès à l'information

Le sous-comité recommande que les dispositions législatives voulues soient adoptées en vue de donner au public accès à tous les documents et à toutes les données concernant le dégagement de polluants dans l'environnement au Canada.

Ce type de renseignements peut être obtenu en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*; toutefois, les renseignements confidentiels qui concernent des tiers ne peuvent toujours pas être divulgués au public.

RECOMMANDATION 30 - Accord canado-américain

Le sous-comité recommande que le Canada et les États-Unis concluent un accord sur les lois et les mécanismes nécessaires à une réduction substantielle, d'ici la fin de 1982, de la pollution atmosphérique transfrontalière, particulièrement en ce qui a trait aux pluies acides.

Bien que les négociations se poursuivent, aucune entente n'est intervenue avec les États-Unis au sujet des pluies acides.

RECOMMANDATION 31 - Émissions polluantes aux États-Unis

Le sous-comité recommande que les gouvernements, les groupes d'intérêt public et les particuliers au Canada cherchent et utilisent tous les moyens possibles d'ordre politique, juridique et administratif et fassent appel aux médias pour s'assurer que les émissions américaines à l'origine des pluies acides soient sensiblement réduites et qu'un accord canado-américain sur la dissémination de polluants atmosphériques sur de longues distances soit signé d'ici la fin de 1982.

RECOMMANDATION 32 - Associations parlementaires internationales

Le sous-comité recommande que le problème des pluies acides et de ses ramifications transfrontalières soit exposé et discuté aux réunions des associations parlementaires internationales qui s'y prêtent et auxquelles assistent les parlementaires canadiens. Les réunions annuelles du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis revêtent une importance particulière à cet égard.